

BYRRI

VIN TONIQUE et APÉRITIF

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES — VENTE EN 1912: 11,000,000 DE BOUTEILLES
L. VIOLET, - THUIR, FRANCE

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

BYRRI

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales,
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux pâtés de la ruelle Canal, 2ème District.

LAISSEZ-NOUS ORGANISER VOTRE VOYAGE DE VACANCES

Voyages aller et retour pour toutes les stations d'été et

TARIFS D'ÉTÉ ET DE CONGRÈS

Aux Stations de la **CALIFORNIE** et de l'Ouest

Tarifs d'été en vigueur du 1er juin au 30 septembre, 1913. Tarifs spéciaux pour Congrès en vigueur pendant tout l'été

SÉCURITÉ-PLAISIR

Signaux électriques, locomotives au pétrole, wagons-lits standard et touristes, wagons d'observation, de lecture et wagon-restauration.
Service parfait de wagon restaurant

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux agents du Southern Pacific, ou écrire à:

W. H. STAKELUM, D. P. A., Lake Charles, La.
J. H. R. PARSONS, Gen. Pass. Agt., New Orleans, La.

FRENCH DRY CLEANING.

(Nettoyage à sec Français)

Pas une fantaisie ni une mode, mais une industrie qui est maintenant une nécessité.

Chaque département est sous la supervision directe d'une administration expérimentée et compétente.

Téléphonez Main 3897 et nous enverrons un solliciteur directement à votre porte.

New York Drying and Cleaning Co
339 Rue St-Charles

SIROP ANGELL

CONTRE LA TOUX COQUELUCHE

TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE

PRIX, 25 et 50 SOUS

Préparé par **DR. RICHARD ANGELL**

Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

Jackson Brewing Co.

PURE FOOD BEER

L'interdiction de la Prohibition est un même genre et de la même sorte que l'interdiction de l'abolition. Les deux sont aussi vaines à la liberté que les strobiles le sont à la lumière. Leur sentiment s'élève au-dessus de ce principe de l'histoire tyrannique, qui vendrait l'homme ses règles à ses propres hommes, et agit constamment d'une main sur un autre sans autre contre-poids que sa propre violence dévorante est la seule sauvegarde. Nous croyons ceux qui aiment leur liberté pour un abus à se méfier de la Prohibition.

Essayez Notre Bière Bohémienne

JACKSON BREWING CO., 2005 Canal et Jefferson
Laurance Fawcett, Président. Adolph Dumas, Vice-Prés. Geo. Oetting, Sec. Trés. Joe. Malcher, Secrétaire-adj.

Nous Vous Invitions à Visiter Notre Brasserie.

"Onyx" Hosiery

Marque de Fabrique.

Les bas et chaussettes marque "ONYX" durent plus longtemps que tout autre connu. Four hommes, femmes et enfants, depuis 25c. jusqu'à \$5.00 la paire, de n'importe quelle couleur ou style que vous voudrez, depuis le coton jusqu'à la soie. Assurez-vous que chaque paire porte la marque de fabrique ci-dessus. En vente dans tous les bons magasins.

LORD & TAYLOR Distributeurs **NEW YORK** en Gros

For dandruff, use ED. PINAUD'S HAIR TONIC

(Eau de Cologne)

Baldness often begins when dandruff appears—your hair falls out, gets thin and falls. Use this fragrant French preparation and watch your hair improve. It quickly restores, and is available as a daily dressing. 50 cents and \$1.00. Ask your dealer for ED. PINAUD'S.

Free Envelope for three applications if you write to-day and send 4c. postage. Address our American office.

Parfumerie ED. PINAUD, Dept. M., ED. PINAUD Bldg., New York

FEUILLETON DE L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

No. 2 Commencé le 25 juin, 1913

La Petite Mademoiselle

PAR HENRY BORDEAUX. (Suite)

Il demanda timidement au valet de chambre qui se précipitait sur son coup de sonnette comme une cuisinière sur la volaille, pour l'étouffer:

— M. Lugagnan reçoit-il? je désire lui parler.

Les plus grands orateurs ne descendent pas dans tout un discours plus d'éloquence qu'il n'en mit dans cette pauvre phrase. Car il redoutait le contact des hommes, et en particulier de M. Lugagnan. Adonné aux sports, spécialement à la chasse et à l'automobilisme, il tenait du jeune Hippolyte, avec le goût des forêts et de la solitude, un maintien contraignant et pudique dans les assemblées. Sous les tempêtes et dans les dangers il se trouvait plus à l'aise qu'en face des dames. C'était un doux géant, presque sans moustaches, avec de beaux traits réguliers et des yeux clairs dont l'étonnante limpidité livrait sans fard une âme généreuse et ingénue. Il parcourait les routes et les bois, effrayant bêtes et gens avec ses appareils de guerre, machine ou fusil, et ne lisait jamais un journal. Les événements de la troisième République offraient à son esprit la même confusion que les faits d'armes des Mérovingiens. Enfin il n'avait connu l'amour qui familiarise l'homme avec l'humour fantasque du monde qu'à la façon des oiseaux, laquelle est rapide et légère comme chacun sait. A Fontaine-sous-Bois on ne le voyait guère que partant ou rentrant, et toujours courant. On ne manquait pas de lui souhaiter des plumes sur la tête et des anneaux dans le nez, comme aux sauvages. Mais plus d'une mère avisée, plus d'une jeune fille en possession d'une bonne vue révélaient de l'apprivoiser. Et le mince bataillon qui soutenait péniblement l'honneur de Cythère vidait en vain contre son char le carquois du petit Amour.

Solennel et pompeux, le valet de chambre fournit cette explication:

— Monsieur est en conférence avec sa couturière.

— Je reviendrai, dit Pierre saisissant ce prétexte pour se sauver.

Puis, mélangant les étranges paroles qu'il réconduisait, il répéta sur un ton incrédule:

— Avec sa couturière?

— Avec sa couturière, affirma péremptoirement le domestique. Monsieur essaye sa robe.

— Sa robe?

— Sa robe. Mais peut-être donnera-t-il l'audience à Monsieur devant l'essayeuse. Si Monsieur veut attendre, je m'en informerai.

— J'attendrai, promit Pierre avec résignation.

Et dans l'antichambre, il se disait: "Une robe, une essayeuse. Mlle Lugagnan consulte son père sur ses toilettes. Ce valet est fou qui va les déranger."

Le valet ne revenant plus. En pénitence dans son corridor, le jeune homme se rongeaît de souci, tandis que du premier étage descendait jusqu'à lui, par intervalles, le tumulte d'un bal ou d'une petite armée. Son étonnement se trahissait par toutes sortes de réflexions contradictoires: "Je ne sais ce qui se passe dans cette maison. Quel remue-ménage pour une couturière! S'en iraient-ils des invités? Dans ce cas, je n'en suis pas..."

Une voix de femme chanta. Les aveugles, dit-on, reconnaissent l'âge à la voix: le timbre de celle-ci accusait vingt ans. C'était une vieille chanson de France au rythme allègre:

...Enfin, vous voilà donc, Ma belle mariée, Enfin vous voilà donc A votre époux lié, Avec un long fil d'or Qui ne rompt qu'à la mort.

Un éclat de rire qui allait s'élargissant en fusée termina le

couplet que Pierre se hâta de cueillir dans sa mémoire comme un heureux présage. Et sans transition un cheer d'enfants entonna cette ronde mélancolique et populaire:

Nous n'irons plus au bois, Les lauriers sont coupés...

C'était la tristesse sur la joie, l'eau froide sur l'eau chaude comme dans la douche écossaise. Entré deux notes, il percevait un bruit de pas régulier.

"C'est une école."

On le tira d'embarras en le venant chercher. De marche en marche, il acheva de perdre la belle harangue qu'il avait préparée et, se sentant pris à la gorge, il crut sentir autour du cou "un long fil d'or qui ne rompt qu'à la mort."

Une porte s'ouvrit, et il fut mis en présence de M. Lugagnan. Il le connaissait de longue date et ne le reconnut qu'avec stupeur sous sa mascarade.

M. Lugagnan était un homme grave et même grandiose. D'une ancienne famille de robe, il était entré dans la magistrature comme chez lui pour en sortir avec un impertinent héroïsme. Procureur de la République, il avait loquacement requis contre les instructions de son procureur général (l'écriture est servie, mais la parole est libre) dans une affaire de chantage où se trouvait irrémédiablement compromise la députation de son département, laquelle soutenait le ministère comme par hasard. Ayant ainsi préparé ses convictions à ses intérêts, il fut révoqué à grand fracas: quand la politique a tout envahi, on ne croit pas impunément à la séparation des pouvoirs. Pourvu de ces bonnes rentes qui soulagent l'infortune, il se retira dans sa propriété de Fontaine-sous-Bois, en compagnie de sa fille Jacqueline qui sortait du couvent, et promena dans les rues paisibles un vif besoin de justice et le souvenir persistant de son courage civique. Mais il demeura avec son héroïsme dans les circonstances ordinaires, comme un invalide avec une jambe de bois, symbole honorable et qui empêche de marcher.

Ainsi M. Lugagnan appelait à lui la considération et le respect. Or, M. Lugagnan se tenait debout, au beau milieu de son cabinet dont le mobilier était sévère, drapé avec un air fort arrogant dans une lourde robe de velours rouge, aux grandes manches bordées de noir, qui traînait par derrière sur le tapis, un large collet d'hermine autour du cou, et sur les épaules une sorte de manteau de cour en fourrure grise. Il portait sur la tête un bonnet rond de velours noir qui ne recouvrait pas entièrement sa calvitie, de sorte que par côté et en arrière on apercevait une couronne de chair un peu rouge.

Son grand nez courbé d'oiseau droquois, ses yeux enfoncés sous l'arcade sourcilière et sa barbe en broussaille lui donnaient, dans son travestissement, un aspect redoutable. A ses pieds, l'essayeuse, muette par crainte d'avaler les épingles qu'elle tenait à la bouche, retroussait le vêtement pour observer un pli.

Il ôta son mortier et salua le visiteur:

— Ah! Monsieur Savernay, je vous présente Mathieu Molé, président au Parlement de Paris, garde des sceaux. Vous voyez son costume, sinon sa personne.

Ahuri, Pierre souriait naïvement sans comprendre et se taisait. L'ancien procureur, toujours en quête, depuis sa révocation, de discours à prononcer, en profita sans retard:

— Je l'ai copié moi-même sur le portrait de Jean-Antoine de Mesmes, président à mortier, par Philippe de Champaigne, qui figure au musée du Louvre, salle de la collection Lacaze. La réconstitution en est exacte. Et vous voyez à terre Mme Patard qui achève en ce moment l'œuvre de sa collaboration.

Il fit un mouvement, et Mme Patard posa ses épingles afin de se fâcher:

— Je renonce à habiller Monsieur. Monsieur remue comme un ours en cage.

— Cessez, madame Patard, cessez vos blessantes comparaisons: je suis de marbre.

Il prit une pose tragique. Au salon voisin, la ronde enfantine tournait toujours sur accompagnement de piano: "Nous n'irons plus au bois." Elle fut remplacée brutalement par des bruits de coups, des cris effroyables, la chute d'un corps.

A continuer.

VENTES A L'ENCAN

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente en partage.

De cottages simples et doubles, coins commerciaux et terrains pour bâtisses dans les localités renaissantes et profitables.

Succession d'Alexander S. Swanson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 92280. Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encausier, bureau No. 339 rue Carondelet - JEUDI, le 17 juillet 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Publiques, No. 311 rue Baronne, sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre daté du 9 juin 1913 et signé le 13 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Cour civile, Division des ventes de biens et des choses inanimées la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le coin commercial, No. 572, aux coins de la rue Mast et de l'avenue Nashville, comprenant une bâtisse en bois d'un étage pour magasin et réservoir sur un certain lot situé dans le même district de cette ville dans l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et l'avenue Nashville, mesurant quarante (40) pieds huit (8) pouces de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et de l'avenue Nashville, contenant de chaque côté de la rue Mast, sur un certain terrain, situé dans le même district et l'Etat borné par les rues Magasin, Camp et Arabella et mesurant dix (10) pieds de face sur la rue Magasin, quatre (4) lignes quatre (4) pouces de profondeur et faisant face à l'avenue Nashville et entre les lignes parallèles de la rue Mast et